



Le 2 septembre 2021

Crédits aux particuliers - France • Juillet 2021

Croissance toujours soutenue du crédit à l'habitat en juillet

- Le taux de croissance annuel de l'encours des crédits aux particuliers se renforce encore en juillet (+6,0 %, après +5,6 % en juin et +5,4 % en mai), soutenu par la composante « crédits à l'habitat » qui progresse fortement (+6,7 %, après +6,1 % en juin).
- La production de crédits à l'habitat, hors renégociations, observée en juillet 2021 (20,4 milliards) est historiquement la plus importante pour un mois de juillet. Ceci confirme que la recommandation du Haut Conseil de stabilité financière (HCSF) sur les conditions d'octroi, tout en renforçant la sécurité des emprunteurs, n'a pas nui au financement de l'immobilier.
- ➤ Le rythme de croissance des crédits à la consommation qui prend en compte les « crédits fractionnés » consentis par les établissements de crédit* - s'établit à +3,2 %, après +3,8 % en juin et +4,5 % en mai soit une production brute de 5,5 milliards, après 5,8 milliards en juin.
- Les taux d'intérêt des crédits nouveaux atteignent de nouveaux points bas, tant pour les crédits à l'habitat (1,12 % après 1,13% en juin) que pour les crédits à la consommation (3,44 %, après 3,46 % en juin).

(*) Les crédits fractionnés représentent aujourd'hui moins de 5% des crédits à la consommation selon une première estimation.

Encours et taux de croissance annuel (données non CVS)

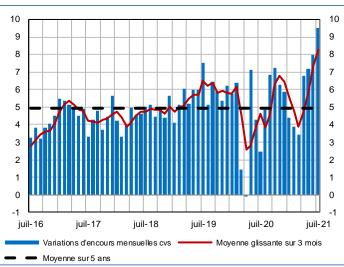
(Encours en milliards d'euros, taux de croissance en %)

	Encours brut	Taux de croissance annuel brut				
	juil-21	mai-21	juin-21	juil-21		
Total	1 409	5,4	5,6	6,0		
Habitat	1 185	5,8	6,1	6,7		
Consommation	193	4,5	3,8	3,2		
Autres	31	-3,2	-1.3	-1,0		

Variations d'encours mensuelles des crédits à l'habitat (données CVS) 🝱

Variations d'encours mensuelles des crédits à la consommation (données CVS)





Toutes les séries publiées par la Banque de France sont accessibles à l'adresse Webstat Banque de France

(En milliards d'euros)







(montants en milliards d'euros, part en pourcentage)	févr-21	mars-21	avr-21	mai-21	juin-21 (e)	juil-21 (f)
- prêts amortissables à la consommation (b)	5,8	5,7	5,5	5,6	5,8	5,5
- crédits à l'habitat	18,8	21,5	23,4	26,0	25,6	24,4
dont crédits à l'habitat hors renégociations	15,6	17,8	19,4	21,0	21,3	20,4
- part de renégociation des crédits à l'habitat, non CVS, en % (c)	16,8	17,2	17,1	19,3	17,0	16,7

Taux des crédits nouveaux (taux effectif au sens étroit, moyenne mensuelle)

(en pourcentage)	févr-21	mars-21	avr-21	mai-21	juin-21 (e)	juil-21 (f)
- crédits à l'habitat	1,22	1,18	1,15	1,15	1,13	1,12
dont crédits à l'habitat à long terme à taux fixe	1,21	1,18	1,15	1,14	1,12	1,12
dont crédits à l'habitat à court terme ou à taux variable	1,29	1,26	1,23	1,23	1,23	1,23
dont crédits à l'habitat hors renégociations	1,18	1,14	1,11	1,10	1,09	1,08
- prêts amortissables à la consommation (b)	3,56	3,58	3,56	3,61	3,46	3,44
- découverts aux particuliers (d)	5,41	5,18	5,15	5,16	4,96	4,92

- (a) Le calcul des données CVS fait l'objet d'une mise à jour mensuelle prenant en compte les données du mois sous revue,
- (b) Hors crédits renouvelables à la consommation. Les crédits fractionnés (principalement « crédits sur le lieu de vente » et « différés de remboursement liés à l'usage des cartes de crédit » sont pris en compte dans les chiffres de crédit à la consommation (c) Ratio des renégociations non CVS sur les crédits à l'habitat non CVS
- (d) Découverts : comptes ordinaires débiteurs + créances commerciales (escompte) + affacturage + crédits de trésorerie non échéancés (dont utilisations d'ouvertures de crédits permanents)
- (e) Données révisées
- (f) Données provisoires

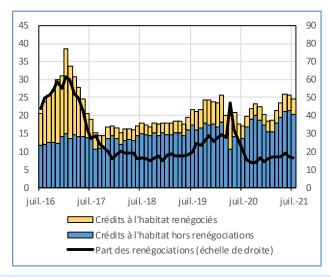
Taux des crédits nouveaux à l'habitat toutes durées 🚄

(Taux effectif au sens étroit, moyenne pondérée par les flux des taux à long terme et à court terme, en %)



Part de renégociations dans les crédits nouveaux à l'habitat

(Crédits nouveaux mensuels cvs en milliards d'euros, part en %)



Complément

Les 'particuliers' forment un sous-ensemble du secteur des 'ménages' qui inclut également les entrepreneurs individuels. Sont ici présentés les seuls crédits distribués aux particuliers résidents par des Institutions Financières Monétaires résidentes.

Les taux de croissance des encours sont calculés à partir des variations d'encours (opérations de titrisation incluses) en corrigeant d'effets ne résultant pas de transactions économiques avec la clientèle, en particulier les passages en perte de créances irrécouvrables. En revanche, pour des raisons techniques, les effets des variations des cours de change ne sont pas corrigés.

Les taux de croissance annuels sont ceux des prêts mis en place. En revanche, la production des nouveaux crédits représente les nouveaux crédits octroyés, même lorsqu'ils ne sont pas encore effectivement versés à l'emprunteur, conformément à la méthode harmonisée de la BCE, visant à mettre à disposition du public un indicateur reflétant rapidement les inflexions de la production de crédits. C'est pourquoi la production de nouveaux crédits diffère des variations mensuelles d'encours de crédits. En effet, d'une part, les encours sont enregistrés après le décaissement effectif des fonds et, d'autre part, ils sont diminués des amortissements des anciens crédits.

Les taux d'intérêt moyens pondérés ainsi que les montants de contrats nouveaux sont calculés conformément aux définitions harmonisées de la BCE. Les taux recensés sont des taux effectifs au sens étroit (TESE), ils correspondent à la composante intérêt du Taux Effectif Global (TEG). Les renégociations comprennent également les rachats externes de crédits.

-2-













Pour en savoir plus : méthodologie, séries longues, calendrier